



LES DROITS DE L'HOMME
DANS LE MONDE

LES DROITS DE L'HOMME EN CHINE

N° 134

SEPTEMBRE 2020

LA CHINE INTRODUIT À HONGKONG UNE CONTRERÉVOLUTION TOTALITAIRE

Il faut des décennies de lutte pour obtenir la démocratie, il suffit d'une nuit pour la perdre. C'est ce qui vient de se passer à Hongkong le premier juillet et l'on en voit deux mois après, les effets désastreux. Le 30 juin 2020, lorsque le Comité permanent de l'assemblée chinoise vote la loi de Sécurité d'État pour l'ancienne colonie britannique, celle-ci jouit de l'essentiel des libertés liées à la Common Law anglaise, fille de la Magna Carta de 1215. Lors du dernier vote libre (24 novembre 2019), la population avait gagné dix-sept des dix-huit conseils de district contre les candidats pro-Beijing, montré son rejet du pouvoir installé par la Chine et nié la légitimité de celui-ci.

Le lendemain, les décisions du pouvoir et la peur qu'elles installent commencent leur travail de sape, émoussent ces libertés les unes après les autres, avant de les faire disparaître. L'été

n'est pas fini et l'on en constate déjà les suites calamiteuses. Dès les premiers jours, les libraires retirent des rayons les livres hostiles au pouvoir central ; les sites internet réfractaires se taisent. La police arrête dès le premier juillet 370 personnes au nom parfois d'une loi qu'elles n'avaient pu lire. Des personnalités politiques s'exilent, craignant d'être détenues, voire enlevées pour jugement devant les tribunaux de la RPC.

La pression policière ne s'est pas relâchée depuis. Le 31 août, douze personnes, dont un garçon de 17 ans, ont été arrêtées à Kowloon lors d'une manifestation. Motifs : participation à un rassemblement interdit, agression d'un officier de police, possession d'une arme à feu factice. La police déclare : « *Nous n'aurons aucune tolérance pour les actes illégaux et prendrons les mesures en conséquence* ».

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



Le 23 août, les gardes-côtes ont rattrapé douze personnes qui s'enfuyaient sur un hors-bord à destination de Taiwan, dont le militant Andy Li arrêté le 10 août pour « collusion avec des puissances étrangères » et les autres pour leur participation aux manifestations de juin 2019 contre la loi

d'extradition vers la Chine. Plus de cinquante militants démocrates avaient demandé asile à l'étranger avant que l'épidémie virale entraîne la suspension de la plupart des vols internationaux ; plusieurs centaines d'autres auraient déjà trouvé refuge à Taiwan.

PRISE EN MAIN DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA PRESSE

L'appareil scolaire doit s'aligner et les enseignants sont mal à l'aise. Des injonctions du mois d'août exigent que les manuels se conforment aux directives de Xi Jinping sur les concepts à rejeter : on ne parlera plus de « *séparation des pouvoirs* »¹. Des éditeurs qui ont cru devoir soumettre les manuels au Bureau de l'éducation ont retiré les photos des manifestations du second semestre 2019 (elles avaient abouti au retrait temporaire du projet de loi d'extradition). Quelques militants qui avaient écrit sur ces marches - elles avaient parfois réuni derrière des banderoles près de deux millions de Hongkongais - ont été incriminés pour « *encouragement à la violence* ».

Le pouvoir local assure qu'il ne s'agit aucunement de censure mais qu'il faut éviter de fournir de l'information « vénéneuse » et partielle qui pourrait susciter des tendances indépendantistes. Ainsi le « ministère de la vérité » qui a tout pouvoir en Chine étend peu à peu son emprise à Hongkong, pour décider de ce qui doit être dit et de ce dont Beijing ne veut pas.

Le contrôle des idées s'accompagne inévitablement de purges, en particulier dans l'enseignement supérieur. Le 29 juillet, l'Université de Hongkong a retiré son poste au professeur de droit Benny Tai (Dai Yaoting), animateur du mouvement Occupy Central de 2014, connu aussi comme le *Mouvement des parapluies*. Il s'agissait alors d'obtenir du gouvernement local et de Beijing le respect des engagements pris dans les textes organisant la restitution en 1997 de Hongkong à la Chine, notamment le respect des droits fondamentaux et l'instauration du suffrage universel. La commission disciplinaire de l'Université a justifié sa décision par la condamnation d'avril 2019 à seize mois de détention que le juriste avait subie pour son rôle dans le *Mouvement*

des parapluies. Ce mouvement était démocratique et non violent ; en excluant un de ses animateurs et en emboîtant le pas de Beijing, l'Université de Hongkong se discrédite.

La presse aussi doit se plier. Se référant à la Loi sur la Sécurité d'État, la police a passé les menottes le 10 août au principal personnage de la presse pro-démocratie Jimmy Lai (Li Zhiying) dont le groupe Next Digital publie le tabloïde qui fait autorité en langue chinoise Ming Pao (Appel Daily), ainsi que d'autres journaux et sites informatiques à Hongkong et Taïwan. Pour faire bonne mesure, la police a arrêté huit autres personnes, dont les deux fils de Li Zhiying - bien que ces derniers ne s'occupent pas de la presse - et quatre cadres de sa société, dont le directeur de Next Digital ainsi que la jeune militante Agnès Chow, cofondatrice du parti dissous Demosisto. Deux cents agents ont pénétré dans les locaux du quotidien pour fouiller les dossiers, portant une atteinte irrémédiable à la réputation d'indépendance de la presse libre de Hongkong et démentant les assurances du pouvoir local quant à son inébranlable attachement à la liberté des médias.

L'arrestation de Jimmy Lai a suscité une grande émotion dans la population ; le Foreign Correspondents' Club a dénoncé « *une attaque directe lancée contre la liberté de la presse* » et souligné que la police se donnait le droit désormais d'écarter de ses conférences de presse les journalistes qui lui déplaisent. L'attachement populaire au Ming Pao s'est exprimé sans ambiguïté : le quotidien a battu ses records de vente le lendemain (plus de 500 000 exemplaires vendus contre 70 000 d'ordinaire) cependant que le cours boursier du groupe s'envolait à vingt et une fois sa valeur de la veille. Le patron de presse et Agnès Chow ont été libérés sous caution le 11 août à

1. Le premier septembre, la Cheffe de l'exécutif a confirmé la fin à Hongkong du la séparation des pouvoirs. Il n'y a, dit-elle, « aucune ambiguïté sur ce point », puisqu'elle désigne les juges et approuve les budgets du Conseil législatif. Il y a « division du travail » et non « séparation des pouvoirs ». Les juges du territoire ne cessaient pourtant de se réclamer de l'indépendance du judiciaire, un des piliers de la Common Law appliqué jusque-là à Hongkong.

minuit, promettant de poursuivre le combat : « *Les habitants de Hongkong nous soutiennent, nous ne pouvons les laisser tomber* ».^{2,3}

Ces arrestations et dénis de visa auxquels la population n'était pas préparée sont implicitement justifiés par une supposée « collusion avec une puissance étrangère ». Ils font peser sur les salles de rédaction des menaces d'autant plus inquiétantes qu'elles sont imprécises ; le pouvoir en attend qu'elles entraînent des pratiques d'autocensure qui lui laisseraient les mains libres et aideraient à contrôler l'opinion publique, comme c'est le cas depuis longtemps déjà en territoire chinois. Elles dissuadent aussi les médias étrangers d'installer à Hongkong des bureaux régionaux pour l'Asie du Sud-Est, pratique déjà ancienne qui donnait au territoire le prestige d'une presse libre et internationale.

La nouvelle loi de Sécurité, par le flou

intentionnel de sa terminologie – celle même que le pouvoir central emploie pour réprimer la dissidence intérieure –, permet de requalifier les actions passées du camp démocrate et de violer indirectement le principe de non-rétroactivité des lois. Les autorités peuvent maintenant, en plus des neuf mille arrestations opérées depuis juin 2019, procéder à de nouvelles incriminations de démocrates pour des faits de résistance antérieurs à la loi. Le 26 août, la police a arrêté seize personnes, dont deux parlementaires, pour leur participation aux manifestations de l'année dernière. Il s'agirait en l'occurrence des violences survenues le 21 juillet 2019 dans la ville de Yuen Long, bagarres déclenchées par des partisans du pouvoir fortement suspectés, au vu des séquences vidéo, d'appartenir aux sociétés secrètes de la Triade ; arrivée tardivement sur les lieux, la police s'est abstenue d'intervenir.

LES ÉLECTIONS DE SEPTEMBRE SONT SUPPRIMÉES

Derrière ces décisions qui frappent l'esprit, d'autres mesures retiennent moins l'attention mais elles jettent les bases d'un alignement de Hongkong sur le régime continental. Celui-ci, depuis soixante-dix ans, ne supporte pas le principe même des élections et l'idée d'avoir à se soumettre à d'autres que soi-même. La défaite éclatante des candidats pro-Beijing au scrutin de novembre 2019 lui a fait perdre patience : les Hongkongais exigeaient le suffrage universel pour élire leurs dirigeants et ne toléraient plus que Beijing reporte sans cesse une promesse qu'il n'avait jamais voulu tenir. La réponse aujourd'hui est simple, claire et attendue : la consultation électorale prévue pour septembre et qu'aurait moralement perdue le clan pro-Beijing est annulée, officiellement reportée à l'année prochaine. Les prétextes ne manquent pas et l'on allègue la crise sanitaire et la lutte contre le coronavirus, comme naguère on refusait le suffrage

universel parce que le peuple de Hongkong « n'y était pas encore prêt ». Pas plus prêt que le peuple chinois, sans doute...

Les élections de septembre n'étaient pas faciles à gagner, compte tenu de la composition du Conseil législatif⁴. Le juriste Benny Tai avait contribué à organiser des primaires au sein du camp démocratique pour en désigner les candidats et éviter la dispersion des votes. Elles avaient été un grand succès le 12 juillet : 600 000 mille personnes y avaient pris part. Cette pratique relève du libre droit d'organisation des citoyens ; mais à Hongkong en donnant force et cohésion au camp démocratique, elle heurtait forcément les intentions de Beijing qui ne voulait pas d'une telle résistance. Ces primaires ont donc été déclarées illégales ; elles auraient violé la Loi de Sécurité d'État entrée en vigueur douze jours plus tôt. Le Bureau de Liaison qui incarne

2. Cette régression dans le domaine des médias s'annonçait avant même la Loi de Sécurité : en mai dernier, la cheffe de l'exécutif local Carrie Lam avait mis en garde les enseignants contre les « infiltrations », dans le monde des idées, de concepts libéraux étrangers. Rappelons bien plus tôt, en fin 2015, la disparition par enlèvement de cinq libraires qui diffusaient des écrits anti-communistes (il n'en reste plus : la dernière librairie hostile à Beijing a fermé à l'automne 2018).

3. L'arrestation du patron de l'Apple Daily n'est qu'un exemple des pressions qui s'exercent sur la presse naguère libre du territoire. Le 25 août, le service de l'immigration a rejeté sans donner ses raisons la demande de visa présentée six mois auparavant par Mc Nicholas, le nouveau directeur de Hong Kong Free Press ; quelques semaines plus tôt, Chris Buckley, journaliste du New York Times, avait dû quitter le territoire pour un même refus de visa.

4. Le Conseil législatif a maintenant soixante-dix membres. Trente sièges sont attribués aux secteurs professionnels, en majorité proches du pouvoir. Les autres sièges sont pourvus par les élections. Le camp démocratique pouvait espérer détenir trente-cinq sièges (la moitié) voire, selon Benny Tai, une majorité de quarante-cinq sièges ce qui évidemment aurait posé un difficile problème à l'exécutif.

la présence du pouvoir central à Hongkong a critiqué cette « sérieuse provocation » du camp démocrate : « leur intention est de saisir le pouvoir à Hongkong et d'y opérer une version locale de la Révolution de couleur »⁵. Essayer de gagner des élections et d'accéder au pouvoir est donc aux yeux des dirigeants chinois une ambition illégitime ; mais à quoi d'autre peut bien servir de voter ?

En attendant les improbables élections de 2021, les autorités décident de la recevabilité des candidatures. Le 30 juillet, elles ont exclu douze membres du camp démocrate pour des motifs divers relevant de périodes différentes : refus de voter le budget du

territoire, usage du terme de « front de combat international », critique de la législation. Bref, elles laissent planer la menace que de tels actes puissent être qualifiés de « graves interférences », de « perturbations » ou de « travail de sape », et puissent alors entrer dans le champ de la loi de Sécurité d'État.

Le pouvoir pékinois entend aussi faire taire les critiques des Chinois de l'extérieur, même s'ils ont des passeports étrangers. Il a lancé, au titre de la loi de Sécurité d'État, des mandats d'arrêt pour « incitation à la sécession » et « collusion avec des forces étrangères » contre six activistes qui ont fui le territoire – dont l'un dispose d'un passeport des États-Unis.

« UN ÉTAT, DEUX SYSTÈMES » : FORMULE CADUQUE

Les Hongkongais ont été patients. Certains d'entre eux ont cru à la promesse d'un éventuel suffrage universel qu'on leur laissait entrevoir pour 2017 et qui aurait permis le libre choix de leur législateur et du chef de l'exécutif. Mais depuis la rétrocession de 1997, le chef du gouvernement local a toujours été membre, officiellement ou clandestinement, du parti communiste chinois. Les sept millions et demi de l'ancienne colonie britannique se trouvent désormais embarqués dans l'aventure personnelle de Xi Jinping, le secrétaire général du Parti désigné à vie, qui depuis deux ans demande que la police, la presse, les tribunaux, l'armée, les Universités, les intellectuels servent sa politique et son rêve d'une Chine « renaissante ».

Tous les sondages le montrent, les Hongkongais ne partagent pas ce rêve et même ils redoutent d'être absorbés dans une masse démographique deux cents fois supérieure à la leur et de surcroît plus pauvre et largement refermée sur elle-même. Ils croient à leur identité, voient qu'on les trompe et qu'on leur force la main. Le temps de l'intégration définitive dans cet ensemble monolithique se rapproche et une majorité de jeunes et de citoyens d'âge moyen s'effraient à l'idée de perdre leur liberté dès maintenant ou

au plus tard dans vingt-sept ans.

Il est un domaine où la perte de liberté que Beijing vient de leur imposer peut apparaître comme une sorte de mutilation morale assortie d'humiliation infantilissante et insupportable. Pendant trois décennies, c'est à Hongkong que l'on a rappelé le plus massivement et avec le plus de constance le massacre du mouvement démocratique survenu le 4 juin dans le centre de Beijing et la répression qui s'est abattue sur les manifestants dans le reste du pays. Chaque année, des veillées anniversaires aux chandelles rassemblaient des milliers de Hongkongais dans les parcs. Une réplique de la statue de la Liberté érigée à Tiananmen se trouve cachée on ne sait où et l'on pouvait naguère visiter un musée commémorant la tuerie. Les Hongkongais savent aussi que c'est par leur territoire que nombre de militants de 1989 ont été exfiltrés pour échapper à la terrible répression qui suivit.

Or pour le pouvoir central, il ne faut rien dire sur 1989. Il ne s'y est pratiquement rien passé bien que la police patrouille le 4 juin à Tiananmen pour prévenir toute manifestation du souvenir. Les réunions privées de commémoration donnent lieu à poursuites. Les « mères de Tiananmen » qui demandent la

5. Cette expression de la littérature conspirationniste se rapporte originellement à la révolution orange pacifique de l'Ukraine (2004 et années suivantes) marquée par le refus des fraudes et de la corruption et l'exigence des libertés publiques. Dans les régimes totalitaires, ce terme sert maintenant à désigner des complots de puissances étrangères pour renverser en douceur des régimes indociles. Le régime chinois a une hantise, celle de finir de même manière que l'Union soviétique : dès qu'une résistance apparaît à sa périphérie (Xinjiang, Tibet, Hongkong, Taïwan, Mer de Chine méridionale) ou même que tente de s'exprimer une opposition intérieure (hors du Parti ou en son sein), il l'impute aux influences et aux conspirations externes au lieu de l'attribuer au rejet de son totalitarisme.

reconnaissance officielle de la tuerie n'obtiennent toujours pas satisfaction et le nombre des morts (tués par balle, écrasés par les tanks ou exécutés après un procès expéditif) reste un secret.

C'est à Hongkong que la mémoire du massacre est la plus vivace. Or il n'est bien sûr plus question d'autoriser une quelconque manifestation à ce sujet. Ce 4 juin déjà, le coronavirus a servi de prétexte pour interdire les célébrations ; l'année prochaine, il n'y aura

besoin d'aucun prétexte car de telles manifestations, incontestablement subversives et dangereuses pour le pouvoir, font partie des délits que réprime avec la plus grande fermeté la loi de Sécurité. Les Chinois continentaux déjà ignorent, ont oublié ou, par crainte, feignent d'ignorer cette amorce des rebellions qui firent s'écrouler les régimes d'Europe orientale. Nul doute qu'à Hongkong, le pouvoir central va désormais s'employer à chasser des mémoires cette tache sanglante qui le déshonore, avec peu de chances d'y parvenir.

FLAGRANTE VIOLATION DE LA LOI FONDAMENTALE RÉGISSANT HONGKONG

La loi sur la Sécurité, votée le 30 juin 2020 par le Comité permanent de l'Assemblée nationale chinoise, a été insérée en annexe III de la Loi fondamentale qui régit la Région administrative spéciale (Hongkong). Ce vote obtenu à l'unanimité viole les principes mêmes de cette loi fondamentale et les engagements internationaux de la Chine sur plusieurs points.

- Selon la Basic Law, il revient au Conseil législatif de Hongkong – et non au Comité permanent de l'Assemblée chinoise de voter les lois pour la Région administrative spéciale.
- Seules les lois concernant la Défense et les Affaires étrangères peuvent être décidées à l'échelon national. Ce n'était pas le cas.
- Le processus législatif a été mené, en l'occurrence, de manière anormalement accélérée : le 28 mai, l'Assemblée autorise le Comité central à rédiger un projet de loi ; le pouvoir déclare ensuite qu'il consulte, pour ce faire, cent vingt Hongkongais de milieux professionnels divers, feignant de croire que le chiffre suffisait pour représenter les sept millions et demi d'habitants du territoire ; il lui suffit d'un mois pour promulguer la loi avec application immédiate.
- Même si l'on n'accorde aucune importance à la Constitution de la République populaire⁶, il faut bien reconnaître que les habitants de Hongkong se trouvent désormais, comme ceux du continent, dépourvus de tout recours : ils ne

peuvent pas plus que les citoyens de la RPC invoquer le non-respect des dispositions constitutionnelles supposées garantir les libertés (notamment chapitre 2, les articles 33 à 46).

- La loi de Sécurité tourne le dos à la reconnaissance d'un « haut degré d'autonomie » proclamé dans la déclaration sino-britannique commune de 1984 comme au Pacte international sur les droits civils et politiques qui s'applique à Hongkong.

Désormais pèseront sur chaque citoyen de Hongkong les terribles menaces d'être accusé d'activité terroriste, de provocation à la haine, d'atteinte à la Sécurité du pays, sans qu'il puisse compter sur un procès équitable et sur l'appui d'un avocat libre de ses paroles et de ses preuves. La structure locale en charge de la Sécurité sera évidemment dirigée par des cadres dépêchés par le pouvoir central. En outre, un département spécial pour la Sécurité sera créé au sein de la police du territoire avec sans doute pour conséquence l'extension du champ d'initiative de cette police, à l'encontre aussi bien des résidents permanents de Hongkong installés à l'étranger que des non-résidents permanents dès lors qu'ils se livrent à des actes jugés dommageables pour le territoire (articles 37 et 38).

6. Ses dispositions sont tous les jours violées du haut en bas de l'appareil d'État par un régime qui a supprimé tous les contre-pouvoirs susceptibles de limiter son champ d'action et qui rejette le principe de séparation des pouvoirs. Il n'est pas d'exemple qu'un recours pour anti-constitutionnalité ait abouti.

DE HONGKONG À TAÏWAN ET LE RESTE DE L'ASIE DU SUD

L'invasion politique de Hongkong s'est opérée par un simple texte de l'Assemblée nationale chinoise. L'absence de déploiement militaire a contribué à en voiler l'importance à l'étranger. Mais il ne s'agit probablement que d'une étape : la prise en main brutale du territoire et sa mise au pas en deux mois sert plusieurs objectifs, dont celui de tester les réactions internationales aux violations du droit décidées par une grande puissance. Si ne s'exprime aucune résistance consistante à cette agression, les dirigeants chinois pourront en conclure qu'ils ne risqueraient pas grand-chose à s'emparer de Taïwan le moment venu.

L'administration de Hongkong n'a pas tardé à montrer qu'elle liait les deux problèmes. Elle a réimposé aux officiels de Taïwan venus à Hongkong la signature d'un document affirmant le principe « d'une seule Chine » formulé dans le consensus de 1992. Taïwan a un bureau économique et culturel à Hongkong de quinze personnes : son chef et deux collègues avaient refusé de signer le texte ; ils ont dû quitter le territoire le 16 juillet, faute de renouvellement de leur visa.

L'habile principe *Un État, deux systèmes* a d'abord été formulé pour Taïwan. C'est lui qui figure encore sur les bouées de propagande disposées devant l'île taïwanaise de Quemoy (Jinmen) au large de Xiamen (Amoy) au large du Fujian. Il a pu dans le passé tenter des Taïwanais désireux de relations apaisées avec le continent. Mais aujourd'hui, au vu du peu qu'il signifie pour Hongkong désormais soumis au pouvoir central, la majorité des citoyens de Taïwan rejette ce qui incarne pour elle la duplicité de Beijing et le non-respect des engagements.

Les liens se resserrent entre jeunes de Hongkong et de Taïwan devant l'intensification des pressions chinoises, Taïpei promettant d'accueillir les démocrates hongkongais qui fuiraient la répression annoncée par la loi de Sécurité d'État. Une solidarité nouvelle entre étudiants s'affirme, dite *Alliance thé au lait*, qui dépasse les deux territoires. Elle soutient par exemple à Bangkok les manifestants thaïlandais en lutte contre le gouvernement et pour un progrès démocratique ; elle offre son aide à tous ceux qui dans la région s'inquiètent de la poussée hégémonique chinoise et trouve des échos aux Philippines et à Singapour.

Le sud de la Mer de Chine, que traverse la plus importante ligne du trafic maritime mondial, est devenu la scène de tensions croissantes. Beijing déclare sien pour l'essentiel cet espace

plus vaste que la Méditerranée ; il ne cesse d'étendre sa présence à partir des récifs transformés en îles pour les besoins d'expansion de son espace maritime ; il y construit des bases militaires navales et aériennes. Plus près de continent dans l'île de Hainan, la base souterraine de Yulin abrite la flotte des sous-marins lanceurs de fusées nucléaires et joue un rôle stratégique d'importance exceptionnelle. A la mi-juillet, la Chine annonçait son intention de construire deux porte-avions supplémentaires.

Face à la Chine et officiellement pour préserver la liberté de navigation internationale, les États-Unis ont massivement accru leur présence régionale. Depuis juillet, leurs avions de surveillance traversent quotidiennement l'espace aérien entre Taïwan et les Philippines (canal de Bashi). Des manœuvres navales ont, en juillet et pour la première fois depuis six ans, associé deux porte-avions aux exercices menés dans la zone, auxquels participaient aussi des sous-marins. Les manœuvres des deux côtés visent entre autres objectifs à accumuler les informations sur les équipements et les capacités adverses ainsi que sur les réactions aux initiatives prises de part et d'autre.

Le pouvoir taïwanais, malgré des moyens très inférieurs, accroît considérablement son effort de défense. Il a augmenté ses patrouilles maritimes dans le détroit de Taïwan au nom de la liberté de navigation. Au mois d'août, son aviation a envoyé des appareils équipés de fusées à des fins de dissuasion, des navires chinois s'appêtant à des manœuvres simulant la capture de l'archipel des Dongsha contrôlé par Taïwan. La présidente Tsai Ing-wen a déclaré le 12 août que la priorité de son second mandat était le renforcement des défenses de l'île « *dans une relation constructive* » avec les États-Unis. Le budget de la défense de 2021 devrait atteindre le niveau record de 15,4 milliards de dollars.

Les questions brûlantes de Hongkong et de Taïwan dominent désormais l'actualité de l'Asie orientale. Mais elles s'accompagnent des nombreux conflits territoriaux qui opposent depuis des années la Chine aux pays riverains de la mer méridionale. Ce qui rend la situation régionale encore plus incertaine, d'autant plus que Beijing est hostile aux solutions internationalisées et préfère des arrangements bilatéraux où les rapports de force sont à son avantage. On peut rappeler deux incidents récents.

• Le 21 août, le gouvernement de Manille a protesté contre la confiscation de moyens de pêche d'un ressortissant philippin à proximité du récif Scarborough (Huangyan dao), récif saisi par la Chine en 2012 et qu'elle garde, - malgré le recours des Philippines devant le Tribunal permanent d'arbitrage de La Haye et la décision de 2016 qui donnait tort à la Chine sur la plupart de ses prétentions maritimes. Il faut dire que Beijing est parvenu à imposer un quasi-silence sur le verdict dérangeant de La Haye à ses interlocuteurs asiatiques, en leur expliquant qu'il lui serait particulièrement

déplaisant qu'ils en fissent état.

• Le 20 août, Hanoï dénonçait la présence de bombardiers chinois au-dessus de l'archipel des Paracels (cent trente îlots et mille personnes au total). Les eaux poissonneuses sont revendiquées par le Vietnam mais la Chine y a imposé sa présence par la force en 1974. La marine chinoise multiplie les exercices militaires dans les zones contestées et notamment dans la *zone économique exclusive* du Vietnam « mettant la paix en péril » selon le ministère des Affaires étrangères de Hanoï.

LES RÉACTIONS HORS D'ASIE

Comme on pouvait s'y attendre, les réponses les plus vives sont venues des États-Unis, déjà engagés depuis deux ans dans un grave conflit au sujet de leur déficit commercial avec Beijing. Ils ont frappé dès le début juillet les exportations vers Hongkong qui pouvaient avoir un intérêt militaire. En sens inverse et pour dégrader l'image économique de Hongkong, Washington a décidé d'en étiqueter les exportations comme *made in China*. S'y ajoutent des sanctions contre vingt-quatre sociétés chinoises suspectées de participer à la construction de bases militaires sur les récifs de la Mer de Chine méridionale.

L'administration américaine enfin a suspendu l'accord d'extradition qui concernait l'ancienne colonie britannique. Le Canada a fait de même, ainsi que l'Australie et la Grande-Bretagne. Celle-ci cependant ouvrait en outre la voie vers l'acquisition de la citoyenneté britannique pour quelque trois millions de Hongkongais.

Dans les premiers jours de l'agression juridique, l'Union européenne a dénoncé l'instauration de la loi de Sécurité d'État, mais d'une façon particulièrement désordonnée et inefficace. Chaque capitale a affirmé sa réprobation à sa manière. Mais les liens étroits noués avec la Chine par la Hongrie et la Grèce, la fragilité économique engendrée par la crise sanitaire, la volonté allemande de poursuivre les ventes de machines-outils et d'automobile ont empêché le choix de mesures concrètes et contraignantes. La légèreté des décisions prises à ce jour en tout cas ne correspond pas aux « *très négatives conséquences* » annoncées au mois de juin par la présidente de la Commission.

Il n'a pas été question de sanctions d'ordre économique, bien que ce soit le domaine où l'Europe dispose d'une réelle capacité d'influence, avec son produit intérieur bien supérieur à celui de la Chine et sa position de premier client pour les exportations chinoises.

L'Union européenne a choisi de s'exprimer sur les terrains et d'une manière qui ne gênent pas Beijing car elle n'accompagne ses observations d'aucune menace. L'Allemagne, par exemple, a demandé le premier septembre par la voix de son ministre des Affaires étrangères, le retrait de la loi de Sécurité pour Hongkong, sachant parfaitement qu'elle ne l'obtiendrait pas. Cette diplomatie de l'impuissance n'est pas nouvelle et se répète depuis plus de deux décennies avec le dialogue sino-européen sur les droits de l'Homme ; le côté européen parle des droits de l'Homme et de justice indépendante ; le côté chinois écoute, habitué à ces discours auxquels il n'accorde aucune importance et fait quelques promesses qu'il n'a pas l'intention de tenir. Tout le monde est satisfait de cette comédie : les Européens parce qu'ils ont parlé, les Chinois puisqu'on ne les a en rien bousculés.

Quant au Pape, il avait promis de s'exprimer sur le sort de Hongkong et sur les restrictions de culte qu'implique la loi de Sécurité pour ce territoire, refuge des victimes de persécutions religieuses ; un texte sous embargo de son discours avait même été distribué. Il s'est finalement abstenu de le prononcer, caressant peut-être encore la chimère d'une normalisation des relations Vatican-Xi Jinping, malgré toutes les mises-en-garde que lui adressent le clergé de Hongkong et nombre de théologiens occidentaux.

Soucieux de « mettre en perspective » les tensions qui agitent l'Asie du Sud-Est, les médias les réduisent souvent à de simples conséquences de la rivalité Chine-États-Unis pour la suprématie mondiale. C'est faire peu de cas de la multiplicité des nations et des peuples dans une région où vivent deux milliards d'individus. « *Quand les grands dragons se battent, ce sont les petits poissons qui sont blessés* ».

Ce qui s'est passé à Hongkong depuis juillet n'a retenu qu'un temps l'attention d'un Occident soucieux d'échapper au coronavirus et à la récession économique. Comme toujours, la tendance est de s'intéresser d'abord aux conflits récents et de proximité, même si leur importance planétaire est réduite. Pourtant l'agression survenue à Hongkong devrait inquiéter plus qu'elle ne fait : c'est dans ce XXI^e siècle, la première extension délibérée d'un espace totalitaire à un territoire libre, aux yeux de tous, en violation ouverte des traités et des engagements internationaux et par le fait d'une

grande puissance. On ne peut s'empêcher de songer aux coups de force de ce genre survenus dans l'Europe des années trente et quarante ; ils différaient certes dans la forme, mais pas dans l'esprit : il s'agissait déjà d'imposer le fait accompli à des populations sans droit de parole et, en frappant vite et fort, de prendre de court les diplomaties internationales qui n'avaient rien vu venir.

Alain Bouc